

DU CONFLIT A LA COOPERATION AUTOUR D'UN PROBLEME D'ENVIRONNEMENT

Une première étape, la construction d'un cadrage

PAR NATHALIE RAULET-CROSET

IAE d'Amiens - CRG École Polytechnique

Une entreprise soucieuse de la pureté de son eau minérale face à des agriculteurs dont l'activité enrichit un peu trop en nitrates la nappe phréatique... Une négociation difficile à mettre en place, car exigeant la reconnaissance mutuelle et la coopération d'acteurs localement proches, touchés, les uns et les autres, dans leurs intérêts vitaux... La construction d'un cadrage cognitif commun va être la première étape d'un processus ancré dans des objets, des connaissances et des règles qui permettront de dépasser le stade conflictuel et constitueront un préalable à l'émergence d'une véritable coopération.

Comment des acteurs parviennent-ils à coopérer, alors qu'ils sont en conflit au départ, ne sont pas contraints par une autorité extérieure à coopérer et ont des logiques d'action et des identités différentes ? On retrouve souvent une telle configuration dans les problèmes d'environnement [Mermet, 1991]. L'analyse proposée ici se fonde ainsi sur un cas opposant des agriculteurs à une entreprise d'eau minérale, relativement à la protection d'une nappe phréatique (1). Dans ces problèmes d'environnement, de mul-

tiples acteurs se trouvent en conflit ; cependant, des phénomènes d'interaction se produisent car ces acteurs sont localement proches et celui d'entre eux qui subit le préjudice va chercher à le résoudre en impliquant d'autres acteurs.

La résolution du problème peut alors passer par le recours à des solutions juridiques, mais les cas d'intervention de l'Etat sont rares, du fait, souvent, d'une imprécision de la législation (qu'est-ce qui fait partie du patrimoine naturel ?), ou d'un manque de moyens d'action (2).

Des intérêts privés ou des collectivités locales peuvent également être amenés à prendre en charge ces problèmes, qui ont bien souvent un caractère conflictuel, et tenter d'aboutir à des formes de coopération.

La question de l'émergence d'une coopération entre acteurs renvoie à la fois à leurs processus de décision et à leurs représentations de la situation. Mais, plutôt qu'à ce caractère individuel, nous nous intéresserons ici à l'émergence de formes collectives d'interaction. Nous montrerons ainsi que la construction d'une forme d'interaction au départ essentiellement cognitive, le cadrage, permet de dépasser le stade conflictuel et constitue un préalable à l'émergence d'une véritable coopération.

En gestion, les approches cognitives sont de plus en plus mobilisées, notamment pour expliquer les prises de décision. En matière de stratégie, H. Laroche et J.-P. Nioche [1994] remarquent que les approches cognitives se situent souvent sur un plan individuel, ou alors transposent au niveau de l'organisation des analyses semblables à celles réalisées sur un plan individuel. Ainsi, l'hypothèse est souvent faite de l'existence, au niveau collectif, de cartes cognitives similaires à celles établies pour les individus. L'entreprise est alors considérée comme dotée d'une structure de connaissance, issue d'un construit social et qui représente une logique dominante dans l'organisation [Lyles et Schwenk, 1992]. Au contraire, la forme cognitive émergente analysée ici n'implique pas un tel effacement des logiques individuelles au profit d'une logique dominante. De ce fait, sa construction, en n'obligeant pas à un accord sur une même représentation du problème, permet de dépasser le stade des blocages et conflits de départ et peut être la base d'une matérialisation progressive des formes de coopération entre acteurs.

DES CONFLITS ET DES ACTIONS DANS LE PROCESSUS

Dans le cas analysé, l'entreprise d'eau minérale est confrontée à des agriculteurs dont les pratiques contribuent à une hausse du taux de nitrates dans la nappe qu'elle exploite (3). Il y a blocage puisque les agriculteurs refusent de s'engager dans des actions de protection de la nappe, coûteuses aussi bien financièrement que du point de vue des changements de métier qu'elles leur demandent. On retrouve là une opposition classique en matière de problème d'environnement où des acteurs sont producteurs d'externalités que d'autres subissent. Cependant, la proximité géographique des acteurs va permettre des chan-

gements dans les données de la situation de départ : conflits, négociations, meilleure connaissance réciproque, actions qui amènent de nouveaux acteurs ou de nouveaux objets dans la situation et permettent des évolutions (4).

Une situation conflictuelle

Lorsque l'entreprise d'eau minérale va poser sur la place publique le problème de la protection de la nappe phréatique, une négociation va s'engager avec les représentants des agriculteurs (chambre d'agriculture, syndicats). Il s'agit d'un problème économique local important, la vie de l'entreprise pouvant être à terme menacée et par là-même toutes les activités touristiques autour du thermalisme. Certains experts scientifiques estiment que la seule solution est la mise en herbe des terres et l'abandon des cultures – comme celle du maïs – nécessitant beaucoup d'engrais azotés, à l'origine des fuites de nitrates lors du lessivage des terres par des pluies abondantes. Les agriculteurs s'opposent à de telles mesures. Le taux de nitrates dans la nappe étant inférieur au taux maximum autorisé pour l'eau minérale (15 mg/l) et, plus encore, du taux maximum pour l'eau potable (50 mg/l), ils considèrent que la résolution du problème doit se situer sur un plan privé, aucune atteinte à un bien public ne pouvant être utilisée comme argument. Ils qualifient le problème d'« économique ».

La première action engagée par l'entreprise d'eau minérale va alors être l'achat des terres mises en vente sur le périmètre et ce, afin de maîtriser leur utilisation. Ces terres restent cependant dans le domaine agricole, puisqu'elles sont ensuite rétrocédées à des agriculteurs acceptant de suivre un cahier des charges imposé par l'entreprise d'eau minérale. C'est au moment de ces achats, suivis de la rétrocession des terres, qu'un premier conflit ouvert entre l'entreprise d'eau minérale et les agriculteurs éclate : il naît de l'« intrusion » de l'entreprise dans le monde agricole. L'achat de terres, en s'accompagnant de leur rétrocession, a troublé le jeu classique de leur redistribution : des acheteurs potentiels n'ont pu en obtenir, les bénéficiaires de la rétrocession n'ont pas été ceux attendus dans le milieu agricole, etc. Des conflits entre agriculteurs voient alors le jour et créent un climat d'hostilité et de méfiance vis-à-vis de l'entreprise. Par ailleurs, n'ayant pu acheter qu'une petite partie des terres, cette dernière n'a toujours pas résolu son problème.

Des actions dans le processus

L'entreprise d'eau minérale joue un rôle « moteur » dans la situation. Elle tente ou suscite différentes actions (dont l'achat des terres, décrit précédemment) pour éviter un enlisement de la négociation. D'autres acteurs jouent également un rôle important, notamment des chercheurs de l'INRA (5) auxquels l'entreprise d'eau minérale a demandé d'établir un cahier des charges pour de nouvelles pratiques agricoles. Ils se sont engagés à réfléchir à ces nouvelles pratiques, mais avec l'objectif de maintenir une agriculture rentable et pérenne sur le site. Les chercheurs en question mènent une recherche-action (6) et sont donc fortement présents sur le site.

L'encadré ci-après retrace brièvement la chronologie des principaux événements durant neuf années (de 1986 à 1995), à partir des premières mises sur la place publique du problème par l'entreprise d'eau minérale.

Insérer tableau 1

Au bout de neuf ans, on peut constater de nombreux changements sur le périmètre. Des contrats ont été signés entre l'entreprise d'eau minérale et certains agriculteurs ; une petite SARL, filiale de cette dernière, est chargée de faciliter et contrôler l'application des nouvelles pratiques ; du matériel et de nouvelles cultures issus d'actions de recherche sont présents dans les exploitations ; enfin, des changements ont eu lieu quant à la propriété des terres.

Ces changements témoignent des premières coopérations entre acteurs. Comment de telles formes de coopération ont-elles pu émerger, dépassant le contexte du conflit et liant des acteurs en opposition d'intérêts et de logiques ?

ANALYSE DU PROCESSUS : UN JEU DE SIMPLIFICATION/COMPLEXIFICATION

L'analyse proposée est fondée sur le caractère complexe de la situation décrite précédemment. Énoncer une définition du problème, ou agir, dans une telle situation complexe, amène généralement à ne prendre en compte que certains de ses aspects et, donc, à simplifier la représentation que l'on s'en fait. Cependant, si d'autres dimensions sont prises en compte, une représentation à l'origine simplificatrice peut être complexifiée. Ces phénomènes de simplification/complexification créent une dynamique dans le processus.

Une situation complexe

Différentes natures de complexité caractérisent la situation.

Il y a tout d'abord une complexité technique, puisque toute tentative de résolution amène à découvrir des interrelations avec d'autres facteurs techniques. Ainsi, la circulation de l'eau sera différente selon les différents types de sols et un changement de culture n'aura pas les mêmes conséquences à tel endroit ou à tel autre.

Il y a ensuite une complexité des liens entre acteurs. Leur analyse montre qu'ils se situent sur différents plans : relationnel, politique, économique... On trouve ainsi des relations de type « voisinage », puisqu'il s'agit d'un problème local ; elles peuvent même être à caractère affectif : des liens familiaux existent entre des personnes du monde agricole et d'autres, du monde de l'eau. Par ailleurs, un niveau de relations politiques peut être dégagé (des agriculteurs et des dirigeants de l'entreprise se retrouvent au conseil municipal). Enfin, de multiples liens économiques croisés existent également : peu entre les agriculteurs et l'entreprise d'eau minérale, mais davantage entre ces acteurs et d'autres acteurs locaux : l'entreprise d'eau minérale, du fait du tourisme qu'elle génère, de sa forte contribution au budget municipal, etc. ; les agriculteurs, du fait de leurs liens avec les acteurs de la filière agro-alimentaire, avec les vétérinaires, etc.).

Pour définir la notion de complexité, de nombreux auteurs insistent sur la grande quantité d'interactions [Lemoigne, 1984 ; Morin, 1990] (7). B. Latour [1994] oppose la complexité à la complication en définissant une réalité comme complexe quand « *il y a présence simultanée dans chaque interaction d'un grand nombre de variables que l'on ne peut traiter discrètement* », à l'opposé de la complication où les variables peuvent être traitées une à une. Il est certain que la situation en question correspond à cette définition : les imbrications entre technique, économie, relations sociales, relations politiques, conduisent, pour chaque action, à des conséquences inattendues. Ainsi, l'achat des terres, action économique, a eu des conséquences imprévues sur le plan des relations sociales.

Une autre définition de la complexité nous permettra d'aller plus avant dans l'analyse du processus. Elle est donnée par J.-C. Moisdon et D. Tonneau [1982] qui définissent la complexité au regard de la modélisation : « *Un phénomène est complexe lorsqu'il ne peut être formalisé par une représentation qui, simultanément, réponde à des conditions pratiques de maniabilité*

et de stabilité ». Selon eux, tout objet peut être considéré comme complexe ou simple puisque chacun comporte des dimensions interreliées. Cependant, certaines de ces dimensions peuvent avoir une importance moindre que d'autres, et il se peut que les acteurs soient unanimes sur celles à prendre en compte dans une modélisation. Si tel est le cas, le phénomène est simple. Ces auteurs fondent donc la complexité sur la possibilité ou non de modéliser le phénomène à des fins d'action commune : un accord sur la modélisation doit intervenir entre les parties prenantes. Si un tel accord est possible, le phénomène est considéré comme simple, et comme complexe dans le cas inverse.

Un point important est que la complexité dépend de la finalité de l'objet puisque la représentation que l'acteur s'en fait dépend de sa finalité. Or un objet donné peut inclure plusieurs acteurs et chaque acteur peut lui assigner une finalité différente : la multiplicité des points de vue peut empêcher de construire une modélisation et il y a alors complexité.

Cette définition sera à la base de notre analyse du processus. En effet, les acteurs y jouent un rôle primordial et leurs représentations et définitions de la situation s'opposent. La situation peut donc être considérée comme complexe. Définir la situation, agir, revient pour chacun d'eux à se référer à une modélisation particulière de la situation, et donc à en opérer une simplification. Cependant, comme nous allons le montrer, simplifier, dans une situation complexe, peut conduire à des blocages.

Simplifications et complexifications autour de la définition du problème

Un premier jeu de simplifications/complexifications se situe autour d'une première définition de la situation (8). Comme nous l'avons dit précédemment, l'entreprise d'eau minérale considère qu'il s'agit d'un problème de pollution et les agriculteurs s'opposent à cette représentation de la situation. Ils ne s'estiment pas pollueurs puisque leurs pratiques conduisent à des taux éloignés du taux maximum autorisé pour les eaux minérales, et plus encore du maximum pour les eaux potables (9). Pour les agriculteurs, il n'y a pas de problème ou alors il s'agit d'un problème de « *protection de la nappe* » et non d'un « *problème de pollution* ».

A la définition « *problème de pollution* » peut être associée toute une instrumentation visant à une action d'ordre juridique puisqu'elle guide naturellement vers des instruments ou des acteurs de protection de l'environnement, qui se

situent essentiellement, en France, dans le domaine de la législation. Cette définition peut être interprétée comme une étape de simplification. Elle s'est toutefois heurtée à l'opposition des agriculteurs. Il y a donc eu un blocage dans le processus. L'entreprise d'eau minérale n'a pu faire valoir cette idée de « *pollution* » auprès des agriculteurs et elle n'a pas souhaité s'engager sur le terrain des procès. A la suite de ce blocage, ses représentants ont parlé de problème de qualité de l'eau, ou de protection de la nappe. Ces définitions, prenant en compte de nouvelles dimensions, ont ouvert à d'autres formes de solutions : solutions techniques, solutions économiques... Elles correspondent de fait à une étape de complexification.

Les différentes tentatives de résolution qui seront engagées par la suite vont créer d'autres phases de simplification/complexification dans le processus, qui auront, en plus de leur dimension cognitive, des conséquences matérielles avec l'apparition de nouveaux objets et de nouveaux acteurs dans la situation.

Simplification et complexification autour des actions de résolution

La première tentative de résolution, déjà mentionnée, est l'achat de terres par l'entreprise d'eau minérale : elle se rattache à la définition « *problème privé de protection de la nappe* », et se fonde sur une analyse de la situation que l'on peut qualifier d'économique : l'entreprise achète des terres sur lesquelles elle aura ainsi le pouvoir de décision ; certains agriculteurs les vendent à des prix intéressants en regard de ceux proposés sur le marché local. Ce faisant, l'entreprise ne prend pas en compte la dimension sociale des relations locales dans le monde agricole et les perturbe, ce qui crée un conflit et donc un nouveau blocage dans le processus. Toutefois, cette action a créé de nouvelles données : l'entreprise d'eau minérale possède des terres, elle est ainsi entrée dans le monde agricole ; les relations entre agriculteurs sont modifiées, leurs positions deviennent plus individuelles puisque certains récupèrent des terres, d'autres restent totalement opposés, et certains acceptent de tester de nouvelles pratiques proposées par l'INRA.

Les terres ne sont pas toutes achetées (seulement 25 %) et le cahier des charges demandé par l'entreprise ne permet pas aux agriculteurs qui l'appliqueraient sur toute leur exploitation d'atteindre la rentabilité financière. Le processus est donc bloqué. Une autre vision de la situation est alors mise en avant : il s'agit d'une approche technique (l'analyse économique privée

n'est pas abandonnée puisque, quand des terres sont à vendre, l'entreprise continue à les acheter). La simplification « technique » du problème se traduit par l'appel aux chercheurs de l'INRA, qui vont travailler en collaboration avec des techniciens de la Chambre d'agriculture, afin de proposer aux agriculteurs des changements de pratiques compatibles avec la protection de la nappe et permettant, si possible, le maintien de la rentabilité des exploitations agricoles. Cette dernière condition va s'avérer difficile à réaliser : tout changement de pratique (suppression du maïs remplacé par de la luzerne, moindre chargement de bétail à l'hectare) a un coût important pour l'exploitant et ce, d'autant plus qu'il implique des investissements dans l'exploitation (installations de séchage pour la luzerne, notamment).

Une complexification va alors intervenir : une réflexion économique sera associée à la dimension scientifique technique. Ainsi s'engage l'étude d'une possible filière de vente à des prix supérieurs des produits issus des nouvelles pratiques. Le concept de filière est de l'ordre d'une instrumentation à caractère économique. Cette réflexion en termes de filière agro-alimentaire conduit également à inclure d'autres acteurs dans le processus : les industriels de l'agro-alimentaire éventuellement intéressés seront consultés. Par ailleurs, l'entreprise d'eau minérale sera amenée à réfléchir au versement de subventions aux agriculteurs, en contrepartie des changements de pratiques demandés.

Le processus évolue ainsi au gré de phases de simplification/complexification, nées de définitions énoncées ou d'actions. Elles sont enclenchées par un acteur (voire plusieurs, qui s'associent) et des changements de phases surviennent, en général, suite à des blocages et des conflits. Se crée ainsi une dynamique dans l'évolution du processus issu des acteurs. Cependant, des formes d'interaction collective apparaissent, qui dépassent ces dynamiques individuelles et ont une influence sur le processus d'évolution.

DE LA SIMPLIFICATION-COMPLEXIFICATION A L'EMERGENCE D'UN CADRAGE

La recherche d'une définition commune de la situation est parfois préconisée pour résoudre un problème d'environnement. Ainsi, selon L. Mermet [1992] une des visées possible est d'aboutir à une « *gestion intégrée* » dans laquelle tous les acteurs concernés prennent en charge le problème, ce qui implique l'existence d'un « *cadre collectif* » initial dans lequel ils se

reconnaissent. Cependant, L. Mermet insiste sur le fait que « *la première illusion de la gestion intégrée est de croire qu'inscrire a priori le problème dans un cadre collectif en fasse une préoccupation de tous* » (10).

Notre propos est ici de montrer que peut émerger une forme cognitive globale, premier pas vers une coopération, sans qu'elle soit négociée en tant que telle entre les acteurs, ou sans qu'ils soient d'accord sur une dénomination particulière du problème. Cette forme collective est issue des phases de simplification/complexification et n'est donc pas créée *a priori* ; elle a donc la particularité de ne pas nier les individualités des acteurs. Elle constitue une première forme globale d'interaction entre les acteurs, au fondement de l'émergence de la coopération.

L'émergence d'un cadrage

Le cadrage, un ensemble de définitions de la situation énoncées et compatibles

Comme nous l'avons montré, plusieurs dénominations provenant des acteurs ont été mobilisées, au long du processus, pour définir la situation : problème de pollution, problème de protection de l'eau, problème d'environnement, problème de qualité de l'eau... Chaque acteur se construit une définition, qui évolue avec le processus. L'entreprise d'eau minérale a évolué depuis la définition « *problème de pollution* » jusqu'à la définition « *problème de protection de l'eau* ». Elle peut continuer à considérer qu'il s'agit d'un problème de pollution, mais elle accepte la définition « *problème de protection* » qui comprend plus de dimensions et est issue des phases de complexification. Quant aux agriculteurs, certains avaient, dès le départ, qualifié le problème de « *problème économique privé* » ; d'autres ont évolué vers cette définition car ils y ont trouvé de nouveaux intérêts (perspectives de subventions par exemple) ; d'autres encore, qui considéraient au départ qu'il n'y avait pas de problème ou qu'ils n'étaient pas concernés, ont été amenés à considérer qu'il s'agissait d'un problème économique local, important pour leur région.

Les constructions des définitions de situation sont individuelles. Même si elles naissent des interactions avec les autres acteurs, il n'y a pas construction d'une définition commune. Cependant, on peut à un certain moment considérer que les définitions auxquelles parviennent chacun des principaux acteurs sont compatibles entre elles. La définition minimale de « *compatibilité* » que nous retiendrons est en fait la « *non-incompatibilité* » : il y a compatibilité quand aucun acteur ne rejette une des définitions (aucune

n'étant, selon lui, susceptible de léser ses intérêts ou de s'opposer à son identité). Nous appellerons « cadrage » cet ensemble de définitions de situation, différentes, mais compatibles entre elles. Le terme « cadrage » - et non celui de « cadre » (11) [Goffman, 1991] - est utilisé à dessein pour insister sur le fait qu'il provient de la coexistence de plusieurs définitions et peut ne pas correspondre à un accord commun, ni même à un paradigme [Johnson, 1987 ; Laroche, 1993]. Nous rejoignons également le concept de « cadrage-débordement » proposé par Callon [1997] pour désigner l'émergence d'un cadre d'action dans des « situations chaudes », où les connaissances et les acteurs participants ne sont pas stabilisés. La construction du cadrage consiste alors à « refroidir » ces situations chaudes en instrumentant et en mesurant les débordements, et à produire un consensus sur la situation. Selon nous, une forme de consensus peut être, au départ, la non-incompatibilité des définitions de la situation et donc, avant toute instrumentation, l'existence d'une première construction cognitive qui se matérialisera progressivement.

Le cadrage, produit d'une mise en scène de logiques.

Le cadrage provient de définitions de la situation énoncées et d'actions qui sont elles-mêmes le produit des logiques et identités des acteurs, et ont la particularité d'être repérables : au cours des négociations, des prises de position ont lieu, des définitions de la situation sont énoncées, mises en action (les actions étant elles-mêmes, par nature, visibles). Le cadrage est ainsi le produit des mises en scène que les acteurs font de leurs propres logiques, soit par leurs déclarations, soit par leurs actions. Il s'agit d'un construit identifiable publiquement et, notamment, par les autres acteurs, pour qu'ils puissent s'appuyer réciproquement sur leurs discours. Par exemple, l'appel à l'INRA, suivi de l'appel à un technicien spécialisé en agriculture biologique, sont des actions qui manifestent une définition technique (techniques agricoles) de la situation par l'entreprise d'eau minérale. Autre exemple : le fait de ne plus prononcer, lors de réunions ou de diffusions à la presse, le terme de « pollution » implique le renoncement à une définition « problème de pollution ». C'est donc à partir de la diffusion sur la place publique de positions et de logiques que peut se construire une forme d'interaction cognitive globale.

Le cadrage, puisqu'il n'est pas une référence commune ou négociée au départ entre les acteurs, ne peut provenir que d'actes visibles tels que leurs actions et déclarations, et donc d'une mise en scène de leurs logiques. Ces mises en scène conduisent à dépasser la dimension, au départ essentiellement cognitive, du cadrage et à l'ancrer également dans des objets, des connais-

sances ou des règles issus des actions.

Le cadrage comme ensemble de saillances cognitives

La dimension cognitive est prépondérante pour l'émergence du cadrage : le cadrage est au départ une forme d'interaction cognitive qui dépasse les individualités et peut ensuite se matérialiser progressivement. Mais le cadrage ne peut devenir une forme collective cognitive autonome que s'il y a fusion des différentes définitions de départ par le fait qu'un acteur se rallie à une définition qu'il n'a pas lui-même énoncée ou mise en acte.

L'origine des points d'attachement au cadrage est très différente selon l'acteur. L'intérêt d'un acteur peut provenir de l'objectif associé à certaines définitions : des agriculteurs peuvent être intéressés par l'idée de protection de l'eau car ils en ressentent l'intérêt économique local. Il peut, par ailleurs, exister une proximité entre le cadrage et l'identité d'un acteur (par exemple l'idée de qualité peut être séduisante). L'acteur peut également se rattacher au cadrage du fait d'un intérêt par rapport aux solutions mobilisées (c'est le cas où l'achat de terres intéresse un agriculteur endetté). On peut alors considérer le cadrage comme un ensemble de saillances, c'est-à-dire de points qui se distinguent les uns des autres et qui sont susceptibles d'attirer avec plus ou moins de force des acteurs. L'idée de saillance du cadrage peut être précisée par analogie avec le concept de point focal proposé par Schelling [1960]. Un point focal est un élément que deux acteurs perçoivent comme leur étant commun et sur lequel ils focalisent leur perception (12). Dans notre analyse, les acteurs ne sont pas liés directement deux à deux mais par l'intermédiaire de saillances du cadrage.

insérer schéma du cadrage

Plusieurs acteurs peuvent ainsi se retrouver liés autour d'une même saillance. Par exemple, un agriculteur dont la définition de la situation était plutôt « problème économique », « problème privé », va trouver un intérêt à la définition « problème technique » car il s'intéresse aux pratiques se rapprochant de l'agriculture biologique, ou parcequ'il s'intéresse au compostage en tant que nouvel outil. L'INRA qui considère le problème sous l'angle scientifique se rattache aussi à l'angle technique qui permet de tester des propositions scientifiques. De même, l'entreprise d'eau minérale qui souhaite un cahier des charges à appliquer sur les terres rétrocédées se rattache à la définition technique.

Le cadrage entre flou et précision

La construction du cadrage cognitif n'est qu'une première étape vers l'émergence d'une coopération. En effet, la structuration, si elle démarre sur cette dimension cognitive, se fait également à travers les objets issus des actions lancées, à travers les acteurs (quels acteurs sont présents ? Comment évoluent les liens entre acteurs ?) et c'est l'aboutissement d'un processus de longue haleine qui voit émerger une coopération. Toutefois, dès le départ, la nature des définitions contenues dans le cadrage initial peut avoir une influence sur la structuration du processus. En effet, certaines définitions de la situation peuvent contenir un programme implicite d'actions. Ainsi, une définition « problème d'environnement » oriente vers une résolution faisant appel à des instruments juridiques ressortissant au droit de l'environnement. On peut parler de définition « programmatique » car elle appelle à un type d'action particulier. Une définition technique va, elle, amener à des recherches sur les pratiques agricoles, et une définition scientifique, à s'intéresser aux problèmes de circulation de l'eau, de zoologie, d'agronomie, etc.

Selon les définitions qu'il contient, un cadrage peut ainsi être plus ou moins précis. Il est précis quand il contient des définitions programmatiques provenant généralement de simplifications. Un cadrage précis aura une plus grande force de résolution (en engendrant des actions), mais pour qu'une interaction globale émerge, il faut qu'il implique suffisamment d'acteurs. Un cadrage flou a une moins grande force de résolution, mais il comporte plus de dimensions, est issu de complexifications successives et touche ainsi un plus grand nombre d'acteurs. Ainsi, la définition « protection de la nappe » est issue de phases de complexification et apporte du flou au cadrage : elle peut toucher un grand nombre d'acteurs, mais ne contient pas, ou peu, de programme d'action sous-jacent. D'autres définitions de la situation, plus programmatiques, pourront être motrices (notamment la définition du problème sous l'angle technique). Le cadrage est alors à la fois moteur, au sens où il va susciter des actions et jouer par la suite dans la structuration du processus, et créateur d'interaction car plusieurs acteurs s'y rattachent. Il s'agit, en fait, d'aboutir à une position intermédiaire entre précision et flou du cadrage qui permette de toucher plusieurs acteurs importants et d'avoir une force de structuration suffisante pour avancer.

LE CADRAGE : DU COGNITIF AU MATERIEL

Dans de tels cas de négociation autour de problèmes d'environnement, la construction d'une forme cognitive globale qui ne renie pas les logiques individuelles peut être un passage obligé pour dépasser le stade du conflit et aller vers une coopération. Le jeu autour de la complexité de la situation autorise des points d'ancrage différents pour les acteurs ; il permet donc que la négociation ne soit pas bloquée si, dès le départ, elle n'a pu aboutir à rassembler les acteurs autour d'un même point saillant (13).

L'émergence d'un cadrage n'est qu'un préalable à l'émergence d'une coopération. La structuration qui se poursuit et permet d'y aboutir peut être décomposée selon trois dimensions :

- *cognitive* (avec le cadrage issu des phases de complexification/simplification) ;

- *matérielle* (autour des objets) ;

- et *relationnelle* (autour des liens entre acteurs).

Nous avons, ici, principalement axé notre analyse sur la première dimension, car elle est le fondement sans lequel les deux autres dimensions de structuration ne peuvent jouer. Le cadrage a, en effet, un rôle à la fois en tant que première forme collective et en tant que moteur pour la structuration selon les autres dimensions puisque, selon les définitions qu'il inclut, il suscitera ou non des actions. Les dimensions cognitive et matérielle sont, en fait, imbriquées dès le début du processus : les définitions de la situation sont certes énoncées et débattues, mais elles s'expriment également au travers d'actions qui ont des conséquences matérielles dans le processus (comme l'achat des terres par exemple). Par la suite, la structuration selon la dimension matérielle se fera autour des actions issues du cadrage (comme les actions lancées sur la dimension technique). Du nouveau matériel agricole s'implante dans certaines exploitations, la SARL créée est « physiquement » présente sur le site. Par ailleurs, les actions de recherche se matérialisent également (présence des chercheurs, présences d'outils de recherche telles les bougies poreuses) ; des versions du cahier des charges circulent et sont discutées. Il y a concrétisation du cadrage de départ. Cette concrétisation se fait également selon la troisième dimension, relationnelle. Ainsi, l'entreprise d'eau minérale, acteur moteur, suscite des actions communes à plusieurs acteurs et donc l'apparition de nouvelles relations. L'action des chercheurs de l'INRA et du directeur de la SARL a également fortement joué, en permettant une modification de la nature des liens entre certains agriculteurs et l'entreprise d'eau minérale : il y a

eu transformation de simples liens de voisinage ou d'échange économique en des liens incluant certes des conflits mais également un travail en commun autour de la recherche-action.

La structuration selon ces trois dimensions a donc participé à la construction d'un nouvel environnement pour les acteurs (14), qui met en relief la recherche de protection de la nappe. Elle s'est accompagnée d'effets d'irréversibilité à travers l'engagement d'acteurs dans des actions ou réflexions (l'appel à l'INRA en est un exemple), ou à travers l'existence d'objets (les terres, le matériel de compostage, de déshydratation, etc.) et d'investissements de forme (15) (le cahier des charges par exemple). L'émergence d'un cadrage cognitif a ainsi été une première étape et la poursuite de la structuration selon les dimensions matérielle et relationnelle a contribué à ancrer le cadrage dans des objets, des connaissances et des règles, et créé de nouvelles bases à la négociation entre l'entreprise et les agriculteurs, permettant d'aboutir à des formes de coopération.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHIKHI H., *Structuration des Organisations - Concepts constructivistes et Études de cas*, Economica, 1990.
- BROSSIER J., CHIA E., "Pratiques agricoles et qualité de l'eau. Construction d'une recherche-développement dans le cas d'un périmètre hydro-minéral", *Économie rurale*, n° 198, 1990.
- CALLON M., LAW J., "La protohistoire d'un laboratoire", in *La science et ses réseaux - genèse et circulation des faits scientifiques*, ouvrage collectif sous la direction de M. Callon, Éditions La Découverte, 1989.
- CALLON M. "La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Petit essai sur le cadrage-débordement", à paraître dans "Innovations et performances des entreprises", *Revue Économique, Revue française de Gestion, Sociologie du Travail*, Éditions de l'EHESS, 1990.
- CHIA E., RAULET N., "Agriculture et qualité de l'eau : négociation et rôle de la recherche - Le cas du programme AGREV", *Études et Recherches Systèmes Agraires et développement*, n° 28, p 177-193, 1994.
- DEFFONTAINES J.-P. et al, *Agriculture et Qualité des Eaux - Diagnostic et propositions pour un périmètre de protection*, 1989-1992, INRA, Unité de recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement, Versailles-Dijon-Mirecourt, 1993.
- EHLINGER S., "Les structures cognitives organisationnelles sont-elles facteurs de stabilité ou d'instabilité pour les organisations ?", *Cahier DMSP n° 221*, Paris Dauphine, 1993.
- GIDDENS A., *La constitution de la société*, PUF, 1987.
- GOFFMAN E., *Les cadres de l'expérience*, Les éditions de Minuit, 1991.
- JOHNSON G., *Strategic change and the Management Process*, Oxford, Blackwell, 1987.
- LAROCHE H., "Paradigme stratégique et décision", *Document de travail ESCP n° 93-120*, 1993.
- LAROCHE H. et NIOCHE J.-P., "L'approche cognitive de la stratégie d'entreprise", *Revue française de gestion*, n° 99, Juin-Juillet-Août 1994.
- LATOUR B., "Une sociologie sans objet ? - Remarques sur l'interobjectivité", *Sociologie du travail*, XXXVI, 4/94, 1994.
- LE MOIGNE J.L., *La théorie du système général - Théorie de*

la modélisation, Nouvelle édition en 1984, PUF, 1977.

- LE MOIGNE J.L., ORILLARD M., "Quelques réflexions épistémologiques pour une recherche en socio-économie de l'environnement", *Note de recherche du Grasce n° 91-25*, 1991.
- LYLES, SCHWENCK, "Top management, strategy and organizational knowledge structures", *Journal of management Studies*, vol 29, n° 2, 155-174, 1992.
- MARTINET A.C., Introduction au dossier "Gérer la complexité", *Revue française de gestion*, n° 93, 1993.
- MERMET L., *Stratégies pour la gestion de l'environnement - La nature comme jeu de société*, L'Harmattan, collection Environnement, 1992.
- MERMET L., "Dans quel sens pouvons-nous gérer l'environnement ?", *Gérer et comprendre*, n° 22, mars, 1991.
- MOISDON J.C., TONNEAU D., "Gestion de la complexité : L'exemple des laboratoires de biochimie à l'Assistance publique de Paris", *Economies et sociétés*, série Sciences de gestion, n° 3, 1982.
- MORIN E., *Introduction à la pensée complexe*, collection communication et complexité, ESF éditeur, Paris, 1990.
- PONSSARD J.-P., "Formalisation des connaissances, apprentissage organisationnel et rationalité interactive", in *Analyse économique des conventions*, sous la direction de A. Orléan, Paris, PUF, 1994.
- RAULET-CROSET N., Du conflit à la coopération : un processus de structuration - Le cas de la protection d'une nappe d'eau minérale vis-à-vis de pratiques agricoles, *Thèse de doctorat de Sciences de Gestion*, Université Paris-Dauphine, Décembre 1995.
- SHELLING T.C., *The strategy of conflict*, traduit en français, 1960, *La stratégie du conflit*, PUF, 1986.
- THEVENOT L., "Les investissements de forme", *Conventions économiques*, PUF, *Cahiers du centre d'étude de l'emploi*, 1985.
- WEICK K., *The social psychology of organizing*, Addison-Wesley [2^eéd] 1979.

NOTES

(1) Cet article est issu d'une recherche menée de 1991 à 1995 avec l'équipe de l'INRA-SAD Versailles Dijon Mirecourt sur le programme AGREV, recherche qui a donné lieu à une thèse [Raulet-Croset, 1995]. Sur l'ensemble du programme AGREV, voir J.-P. Deffontaines et al, 1993.

(2) Voir *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, août 1996, n° 28, par D. Bétheuil, Compte-rendu du colloque "Droits de propriété et environnement", à Aix-en-Provence, Juin 1996, Centre d'analyse économique de la faculté d'Aix-Marseille III.

(3) L'origine agricole a été considérée par l'entreprise d'eau minérale comme déterminante. En effet, le périmètre est peu industrialisé et elle mène par ailleurs depuis longtemps une politique de protection de la nappe vis-à-vis des pollutions d'origine urbaine (surveillance des réseaux d'assainissement), en accord avec les municipalités locales. Reste alors l'origine agricole, et notamment la culture du maïs qui nécessite des engrais fortement azotés et conduit à laisser les sols nus pendant l'hiver, ce qui augmente les risques de lessivage des sols. L'épandage trop concentré de déjections animales (fumier et lisier), ainsi qu'un fort chargement animal à l'hectare sont également en cause.

(4) Nous situons notre analyse dans le cadre des approches par la structuration qui se fondent sur les travaux de Giddens présentant les systèmes sociaux comme "des modèles régularisés de relations sociales ayant des propriétés structurelles qui sont à la fois le médium et le résultat des pratiques qu'elles organisent de façon récursive". Voir aussi l'application qu'en a faite H. Bouchikhi [Bouchikhi, 1990].

(5) Institut National de la Recherche Agronomique.

(6) Voir Chia E., Brossier J., Benoit M., [1992], "Recherche-action : qualité de l'eau et changement des pratiques agricoles", *Économie Rurale*, n° 208-209.

(7) Une analyse proposée par J.L. Lemoigne et M. Orillard sur le même cas que celui analysé insiste sur la complexité et propose à partir du cas une application de la rationalité procédurale : "Quelques réflexions épistémologiques pour une recherche en socio-économie de l'environnement", *Notes de recherche du Grasce*, n° 91-25.

(8) L'idée de définition de la situation peut être rapprochée de celle de traduction proposée par M. Callon et J. Law selon qui la traduction consiste à établir une équivalence entre des problèmes formulés par plusieurs acteurs dans des répertoires différents. Ils donnent l'exemple d'un problème socio-économique "sauver le stock de coquilles St-Jacques" traduit en un problème scientifico-technique "étudier les mécanismes de la fixation des naissains". L'opération de traduction définit alors les acteurs considérés comme étant concernés par le problème. Avec cette idée de traduction, chaque acteur définit le problème sous un angle, en y associant un objectif qui correspond à son identité propre : les chercheurs le traduisent en un problème scientifico-technique, les autorités locales en un problème socio-économique... Dans notre cas, les définitions de la situation sont énoncées en référence à une idée de résolution du problème.

(9) qui est parfois atteint du fait des pratiques agricoles dans des régions comme la Bretagne, par exemple.

(10) Mermet L., [1992], p. 179.

(11) Goffman E. [1991], *Les cadres de l'expérience*, Les éditions de Minuit - E. Goffman définit le cadre comme un "schème interprétatif de la réalité". Il peut être construit, mais il existe en soi et nous prenons en considération qu'il peut être énoncé, à la différence du cadrage.

(12) cf. Ponsard J.-P., 1994 - Il illustre le point focal avec l'exemple de deux Français devant se retrouver à Paris sans s'être donné rendez-vous et montre qu'il y a de grandes chances pour que chacun choisisse de son côté la Tour Eiffel s'ils n'ont pas dans leur histoire commune d'autres singularités qui émergeraient.

(13) Schelling [1960] a notamment montré que, lors de négociations où les acteurs communiquent entre eux, ils se mettent souvent d'accord sur une solution "saillante", et donc sur un compromis simple. Ici, il n'y a pas accord au départ et nous considérons, non pas une solution, mais une multiplicité de points saillants qui constituent le cadrage.

(14) Nous pouvons nous référer, pour montrer cette importance des acteurs dans la construction de leur environnement, aux travaux de Weick [Weick, 1979], pour qui "les organisations créent et constituent l'environnement auquel elles réagissent".

(15) Selon la définition donnée par Thévenot, 1985.

MISE SUR LA PLACE PUBLIQUE DU PROBLEME

1986 : Constatation de la hausse du taux de nitrate par l'entreprise d'eau minérale.
Réunions de concertation à la préfecture avec des représentants de l'entreprise d'eau minérale, des représentants professionnels des agriculteurs (chambre d'agriculture et syndicats), de la DDASS, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, le Bureau de Recherches géologiques et minières.

PREMIERES ACTIONS, REFLEXIONS, RECHERCHE

- 1986** : Premiers achats de terre par l'entreprise d'eau minérale à des agriculteurs.
1988 : Appel à l'INRA par l'entreprise d'eau minérale (contrat signé en 1989 avec comme demande aux chercheurs la proposition d'un cahier des charges pour des pratiques agricoles non polluantes).
1988 : Mesures conservatoires proposées par l'INRA pouvant être appliquées immédiatement sans profonde modification des pratiques agricoles.
Idée du compostage lancée par l'INRA, pour un autre traitement des déjections animales.
1989 : Accord de trois agriculteurs pour la participation à la recherche-action de l'INRA :- discussion sur les changements de pratiques autour de modélisations d'exploitation- test des pratiques de compostage et de nouvelles cultures.
1989 : Pose de bougies poreuses pour mesurer le taux de nitrate sous les racines dans certaines exploitations.
1989 : Premières réflexions de l'INRA sur la valorisation des produits (qui permettrait le maintien d'une agriculture autonome et rentable puisque l'idée est que les agriculteurs vendent plus cher les produits issus des nouvelles pratiques).
1990 : Création d'un GIE auquel participent l'entreprise d'eau minérale et des industriels locaux sur la valorisation des produits.
1990 : Concrétisation du compostage avec la participation financière de l'entreprise d'eau minérale : achat d'une composteuse, installation de plates-formes de compostage dans les exploitations qui participent à la recherche-action.
Août 1991 : Remise à l'entreprise d'eau minérale d'une première version du cahier des charges INRA.

VERS UNE OPERATIONNALISATION

- Mai 1992** : Présentation par l'entreprise d'eau minérale aux agriculteurs du cahier adapté par l'entreprise d'eau minérale à partir du cahier des charges INRA.
Mai 1992 : Création de la SARL filiale de l'entreprise d'eau minérale chargée du projet agricole.
Fin 1992 : Signature d'une convention avec l'entreprise d'eau minérale par trois agriculteurs : ils s'engagent à appliquer le cahier des charges sur leur exploitation en échange de subventions (aide au changement du système de production, aide au revenu).
Mai 1994 : 10 agriculteurs ont signé la convention, l'entreprise d'eau minérale possède 1 240 ha de terres (sur 3 000 ha de terres cultivables).
1995 : 22 agriculteurs ont signé la convention, l'entreprise d'eau minérale possède 1 400 ha.

